

Contribution pour le registre de concertation dans le cadre de la modification générale de 2025 du PLU d'Ornon

Je souhaiterais faire une observation et une proposition sur un point particulier du PADD concrétisé dans le PLU.

Dans le point 2 de la synthèse du PADD "Développer des activités économiques pérennes en lien avec le territoire",

l'alinéa 4 "améliorer les déplacements routiers et mobilités douces" se résume à : "renforcer et organiser l'offre de stationnement en supprimant le stationnement anarchique et en repositionnant de nouvelles poches."

La mobilité douce est une notion englobant les pratiques et les moyens de déplacements dont les émissions de gaz à effet de serre sont limitées, voire nulles.

À l'heure de la transition écologique, la mobilité douce est aujourd'hui incontournable.

Le terme mobilité douce fait référence à l'ensemble des modes de déplacement peu ou non polluants. Il peut s'agir de modes de mobilité active, non motorisés et nécessitant l'énergie humaine (marche à pied, vélo...), ou de solutions alternatives à la voiture thermique individuelle (covoiturage, autopartage...).

Comment l'organisation et le renforcement des parkings peuvent-ils contribuer à un développement de la mobilité douce? le parking est le corollaire de la voiture individuelle. La commune souhaiterait-elle l'augmentation du nombre de véhicule sur son territoire?

deux cas particuliers:

-le parking des terres froides, au départ de la randonnée menant au plateau des lacs au pied du Taillefer:

Son agrandissement et sa réorganisation conduiront d'une part, à "un appel d'air" d'encore plus de véhicules et de randonneurs, alors que le site est déjà en surfréquentation avérée l'été, d'autre part à une artificialisation partielle des sols.

Une navette, partant de la Paute pour* pourrait acheminer ces randonneurs jusqu'à ce lieu et les redescendre en fin de journée avec plusieurs rotations. L'encombrement et la pollution sur la portion de route à partir de l'embranchement de la route au pont des Oulles en serait diminuée. Un emploi local crée. le parking "anarchique" des terres froides renaturé.

La CCoisans soutient financièrement de telle navette dans d'autres communes de l'Oisans.

* Bourg d'Oisans

-l'emplacement réservé (ER n°1 du PLU) pour réaliser un parking en place du jardin dit "père Paquet" parcelle 825 de 904 m:
Ce jardin a une valeur patrimoniale (le seul jardin dans le hameau, cultivé pendant des dizaines d'années) et paysagère (entrée du village avec vue panoramique sur le col). Ce jardin doit être protégé en tant que jardin, comme il est prévu de le faire dans le PLU pour quelques jardins du Rivier et de la Pallud. Il pourrait devenir le jardin collectif du village, accueillant légumes, fleurs et un poulailler commun aux habitants. les vacanciers présents sur les périodes d'activité importante du jardin pourraient en bénéficier, y participer. Une bonne façon de retenir les vacanciers pour des activités locales et de favoriser le lien social.

La nécessité de places supplémentaires à Ornon est à relativiser. La disparition progressive de la neige à cette altitude rend le stationnement sur les parkings du haut de plus en plus fréquent, ce qui libère celui du bas.

Au dire des hébergeurs du hameau, 2 ou 3 places supplémentaires suffiraient pour supprimer les tentions. Cela concerne au maximum une dizaine de jours dans l'année. Durant des mois, le parking n'abrite pas plus de 3 ou 4 véhicules.

Une navette pourrait peut-être influencer sur le nombre de véhicules à garer.

Une consultation pourrait être faite avec les habitants pour évaluer plus précisément les besoins au regard des possibilités et des coûts réels de ces places de parking supplémentaires pour la commune.

merci de l'attention que vous porterez à ces remarques fondées sur l'intérêt que je porte au devenir social, environnemental, économique et culturel de la commune et de l'ensemble des habitants.

Florence Morellet
Ornon

RÉPONSES

J'ai pris connaissance de la réponse qui a été faite à ma contribution déposée dans le registre de concertation et résumée dans le bilan de concertation.

Je souhaiterai y répondre et rajouter quelques remarques et propositions.

1

La réponse du bureau d'étude commence ainsi:

"Le développement et renforcement des parkings sont une possibilité que souhaite se laisser la commune pour faire face à une réalité: la saturation des parkings existants sur l'ensemble des hameaux"

remarque:

la "réalité" peut aisément se traduire par des chiffres dans ce domaine. La saturation de l'ensemble des hameaux ne peut reposer que sur un diagnostic que je n'ai pas trouvé dans le document et ne dit rien spécifiquement sur la saturation du parking d'Ornon.

Habitante permanente de ce hameau(depuis 43 ans), je peux témoigner de l'occupation du parking sur l'année. La réalité est que pendant des mois, le parking est occupé par trois voitures, souvent deux, voire une.

En effet, nous sommes 4 habitants tout au long de l'année à utiliser ce parking. Les autres maisons sont des résidences secondaires ou des gîtes. En période de vacances, les voitures se multiplient bien entendu. Le parking a la capacité d'accueillir généralement cette augmentation. Les difficultés apparaissent en hiver aux fêtes de fin d'années lorsqu'il y a de la neige (ce qui est de plus en plus rare).

La tendance actuelle n'est pas à l'accroissement de la population dans ce hameau (selon PLU pas de possibilité d'extension du hameau, une dent creuse et 3 bimby).

Je dénombre 8 maisons en résidences secondaires, gîtes, RB&B utilisatrices du parking. Il y a 15 places de stationnement actuellement (le chiffre mentionné dans le PLU est de 10?). Le haut du village a son propre parking, 4 places recensées.

Proposition:

En conséquence, transformer le jardin "Paquet" en parking ne me semble pas justifié voire contraire aux préoccupations exprimées dans le PLU.

Entre autre, je retiens celle des jardins protégés.

"la commune souhaite protéger de l'urbanisation les jardins à forte valeur paysagère ou botanique...ces jardins situés à l'intérieur des espaces urbanisés forment des poches de respiration que la commune souhaite préserver. Ils permettent également de limiter l'imperméabilisation des sols et de préserver la silhouette paysagère du hameau de..."

Je constate que la distribution de ces parcelles préservées est très déséquilibrée entre les hameaux. La majorité des jardins du Rivier sont concernés, pour une surface très conséquente, alors

qu'il n'y en a aucun sur le hameau d'Ornon. Ce jardin répond à toutes les caractéristiques sus-mentionnées par la commune. Je propose donc que cette parcelle soit intégrée dans le parc de "jardins protégés" de la commune d'Ornon et que le droit de préemption s'applique pour faire de cette parcelle un jardin collectif, comme décrit dans la contribution.

2

Le deuxième point de la contribution porte sur l'aménagement et l'agrandissement du parking des terres froides, départ des randos sur le plateau des lacs fourchus (emplacement réservé n°1)

La réponse du bureau d'étude:

"La mise en place de navette jusqu'aux Terres froides peut toujours être envisagée. L'inscription d'un emplacement réservé n'exclue pas cette possibilité. La commune souhaite se laisser la possibilité de réaliser de nouvelles poches de stationnements. Cela ne l'empêche pas de réfléchir au développement des mobilités douces notamment en concertation avec l'intercommunalité"

Dans le PLU d'Ornon, la question de la mobilité se résume aux parkings, alors qu'il est avéré que cette question est cruciale en milieu rural avec des difficultés supplémentaires en milieu montagnard.

Les avantages d'une navette sur un parcours de la Paute aux terres froides pendant l'été, constitue de nombreux avantages: pas d'imperméabilisation des sols à l'emplacement du parking, diminution des gaz à effets de serre, diminution des risques d'accrochage sur une route très étroite et exposée au vide, un emploi ponctuel, un service rendu à la population locale de transport en commun et un confort pour les randonneurs qui pourront admirer le beau paysage de la vallée de la Lignarre en se laissant conduire.

Un grand emplacement de parking informel à la Paute pourrait être le point de départ de cette navette. La parcelle des terres froides ne serait alors utilisée que comme aire de retournement du véhicule.

Compter sur l'intercommunalité est nécessaire mais pas suffisante.

Merci de l'attention que vous porterez à mes remarques et propositions, fruits de discussions partagées avec des habitants permanents dont des loueurs de gîtes.

FM